Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 890

Artikel: Carnaval oblige
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017981

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ELECTIONS A BALE-VILLE

Carnaval oblige

(*cfp*) La date du Carnaval a obligé les autorités bâloises à fixer à la mi-janvier les élections cantonales, afin de ne pas faire coïncider un éventuel deuxième tour pour l'élection du Conseil d'Etat avec les festivités.

Il y a abondance de listes et, partant, abondance de candidatures. Il y avait dix-sept listes déposées pour les élections nationales de l'automne passé, il y en a vingt-quatre cette fois. Quelques-unes font d'ailleurs l'objet d'une enquête, les procédés pour les constituer n'étant pas forcément en accord avec les contraintes légales. Mais malgré tout, l'abondance révèle un éclatement de la vie politique que les partis ont peine à surmonter, même si les apparentements leur permettent de limiter les dégâts. Au surplus, des listes fantaisistes révèlent une certaine évolution de l'esprit civique.

Quant aux candidatures, elles sont au nombre de 1320 environ, ce qui signifie qu'un électeur sur cent est candidat et que neuf candidats sur dix n'entreront pas au Grand conseil. Il y a en effet 134'000 électeurs dans le canton de Bâle-Ville et 130 députés au parlement cantonal. Cependant un député est assuré de sa réélection: affilié au Parti évangélique du village de Bettingen, il est le seul candidat dans son arrondissement, qui n'a d'ailleurs droit qu'à un seul député.

Un certain nombre de candidats s'affichent «sans parti», même sur la liste socialiste et syndicale. Ils sont même en majorité, sur la liste des Indépendants à Riehen (quatre sur une liste de six candidats).

Quelques aspects que l'on observera avec intérêt lors du dépouillement: le rapport de force entre le parti socialiste et la dissidence sociale-démocrate (DSP), le nombre d'élus écologistes puisqu'il n'y en avait pas eu sous cette désignation en 1984 et l'évolution de l'extrême-droite (Action nationale d'une part et Action populaire d'autre part).

Nous admettons, comme beaucoup d'observateurs, qu'il n'y aura pas de modification dans la composition du Conseil d'Etat (trois socialistes, deux radicaux, un libéral et un PDC) en dépit du grand nombre de candidats (quatorze pour sept sièges). ■

TELEPHONER EN ROULANT

Un pépin, c'est si facile

(*réd*) L'Association suisse des transports (AST) s'interroge à propos du développement du système Natel et de ses effets sur la sécurité routière. Ce téléphone dont sont équipées 25'000 voitures, sera en effet installé, selon les prévisions des PTT, dans 300'000 véhicules à fin 1990.

L'AST rappelle que le cinquième des accidents de la route sont dus à l'inattention et craint que leur nombre n'augmente, les personnes téléphonant au volant ne pouvant plus vouer une attention suffisante à la circulation.

Juridiquement, l'utilisation du téléphone par le conducteur d'une voiture en mouvement frise la violation de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière, qui stipule que *«le conducteur vouera toute son attention à la route et à la circulation. Il évitera toute occupation qui rendrait plus difficile la conduite du véhicule». Les PTT ne clarifient pas les choses: dans une circulaire publiée en 1979, il est en effet stipulé que «les appels émanant des conducteurs (composition du numéro, etc) sont interdits lorsque le véhicule roule» alors que la Revue PTT nº 6/87 vante le Natel en signalant que «l'abonnement (...) permet l'établissement de liaisons téléphoniques depuis la voiture en mouvement avec la Suisse et l'étranger».*

Sans avoir de parti pris contre l'installation de téléphones dans les voitures, l'AST réclame une adaptation du cadre juridique et la mise sur pied d'une commission d'experts neutres pour étudier la question.

(*jd*) Il y aura dix ans au mois d'octobre de cette année qu'était lancé l'Appel de Genève, une interpellation des élus politiques et des candidats au Parlement européen concernant les dangers du surgénérateur de Creys-Malville et de la société du plutonium. Superphénix a néanmoins été mis en service, mais a rapidement subi l'avarie que l'on sait. L'Association pour l'Appel de Genève (APAG) tient bon; créée pour diffuser l'Appel et informer l'opinion publique des effets de l'énergie nucléaire, elle a multiplié les conférences, colloques, publications et interventions auprès des autorités.

CREYS-MALVILLE

L'Appel de Genève prend le relais

Dans le nº 1 de sa *Gazette*, l'APAG publie l'essentiel des interventions des membres de sa délégation lors d'une rencontre avec des représentants du Conseil d'Etat genevois en juin 1987. L'objectif reste d'obtenir la fermeture de Superphénix en mobilisant les autorités des régions les plus directement menacées. En définitive, les incertitudes quant au risque que représente le surgénérateur de Kalkar dans le Land de Basse-Saxe, et qui justifient la non-délivrance de l'autorisation de mise en marche de cette installation, ne sont pas différentes de celles qui règnent à propos de Creys-Malville. Face à l'indifférence du Conseil fédéral et à la prudence extrême des gouvernements genevois et vaudois, l'APAG décide maintenant de passer à l'action: avec le soutien de la Société pour la protection de l'environnement, elle lance une souscription pour financer une expertise indépendante sur Crey-Malville (voir aussi DP 881). Objectif : 50'000 francs au minimum. Quand les autorités se taisent, temporisent ou font preuve d'un optimisme de commande, c'est aux citoyens de se mobiliser. ■

La *Gazette de l'APAG*, 1212 Grand-Lancy 1 — Versements au CCP de l'APAG, 12-18441-0.